



Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes Procès-Verbal de la Séance du 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le 18 juillet à 19h**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 8 juillet 2024, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien GISBERT Pierre COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe DOMINGUES Pépito SPITZ Françoise

Absents : NEVEU Magali ITIER Nadège OSTALRICH Christophe RAIBAUD Joëlle BECK Marjorie JABOULAY Marie MAURIN Vincent

Pouvoirs : BECK à SPITZ ; JABOULAY à POMARET ; RAIBAUD à MAINGOUTAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, M. Fabien D'HAYER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 Mai 2024 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 21 Mai 2024. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 21 Mai 2024.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

Points à l'ordre du jour :

1. Convention unique entre la commune de Ribaute Les Tavernes et la communauté d'Alès Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de conclure une convention unique entre la commune de Ribaute les Tavernes et la communauté d'Alès Agglomération, suite à la prise de compétence pleine de l'ALSH, par la communauté d'Alès Agglomération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve cette convention et donne tous pouvoirs au Maire pour la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2. Adhésion au groupement de commande porté par le SMEG pour la fourniture d'électricité

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des syndicats de plusieurs départements dont le SMEG du Gard, ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur.

Considérant, que la commune de Ribaute les Tavernes, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et **à l'unanimité**,

Décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes précité.

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes

Autorise Le Maire à signer cette convention

3. Convention entre la commune de Boisset et Gaujac et la commune de Ribaute les Tavernes pour la participation financière aux charges de scolarisation des enfants de la commune en classe UEMA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, la convention à signer entre la commune de Boisset et Gaujac et la commune de Ribaute les Tavernes.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de participation financière, aux dépenses de fonctionnement de la classe UEMA.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, considérant qu'un élève originaire de la commune, fréquente la classe UEMA (Unité d'enseignement en maternelle autisme) de Boisset et Gaujac, approuve cette convention et donne tous pouvoirs au Maire pour la signer.

4. Convention participation au Fonds Solidarité Logement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan départemental d'action, pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, destiné à accorder des aides financières.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention FSL 2024 et autorise Le Maire à la signer.

5. Déclassement d'un immeuble (Vestiaires stade Ribaute)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cet immeuble n'est plus affecté à un service public depuis 2006, que ce bâtiment va être aménagé pour l'ouverture d'un cabinet d'ostéopathie. Il propose de déclasser l'immeuble du domaine public de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de déclasser l'immeuble sis 1 place PAB et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

6. Déclassement d'un immeuble (ancienne poste)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cet immeuble n'est plus affecté à un service public depuis 2020, que ce bâtiment va être aménagé pour l'extension du cabinet dentaire. Il propose de déclasser l'immeuble du domaine public de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de déclasser l'immeuble sis 13 rue de la poste et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

7. Cession aux riverains du fossé parallèle entre la Route des deux villages et le Chemin Jean Cavalier

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la lorsque la Route Départementale a été créée, le ruisseau entre la route des deux villages et le chemin Jean Cavalier se trouve dans le domaine public non cadastré. La commune ne peut pas l'entretenir car il est inaccessible. Monsieur Le Maire, propose une cession de ce ruisseau aux propriétaires riverains, afin de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

Décide de céder ce ruisseau au propriétaires riverains de part et d'autre.

Dit qu'à titre de compensation, les frais de cette opération seront partagés par les acquéreurs au prorata de leur superficie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 18 juillet 2024 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2024_07_31	Convention unique entre la commune de Ribaute les Tavernes et la Communauté d'Alès Agglomération	à l'unanimité
DE_2024_07_32	Adhésion au groupement de commande porté par le SMEG pour la fourniture d'électricité	à l'unanimité
DE_2024_07_33	Convention relative aux modalités de participation aux dépenses de fonctionnement d'une classe UEMA à Boisset et Gaujac	à l'unanimité
DE_2024_07_34	Convention participation aux fonds Solidarité Logement 2024	à l'unanimité)
DE_2024_07_35	Déclassement d'un immeuble (vestiaires foot Ribaute)	à l'unanimité
DE_2024_07_36	Déclassement d'un immeuble (ancienne poste)	à l'unanimité
DE_2024_07_37	Cession aux riverains du fossé parallèle entre la route des deux villages	à l'unanimité

Membres Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien SPITZ Françoise GISBERT Pierre COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe DOMINGUES Pépito

Le Maire, Frédéric ITIER

Le Secrétaire, Fabien d'HAYER

